

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Appel nominal des membres	1	Page 1
Désignation du secrétaire de séance	1	
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2016	2	
Adhésion d'une nouvelle commune au SIAEP	2	
Avancement de grade de deux agents	2	
Nouvelle délibération pour la création du poste d' ATSEM de lère classe	2	
Recrutement d'un agent technique en CAE.....	3	
Recrutement d'un agent d'animation en CAE	3	
Appel à candidatures sur le poste d'adjoint d'animation 2 ^{ème} classe (art.3-3-5 de la loi de 1984)	3	
Renouvellement du bail de la poste.....	4	
Demande de concours pour le diagnostic des installations de l'éclairage public	4	
Service commun « Instruction du droit des sols » : Avenant n° I à la convention pour les modalités de facturation du service	4	
Admissions en non-valeur	5	
Subventions aux associations extérieures à la commune	5	
Reclassement de la voirie, modification du tableau de classement.....	5	
Rapport annuel exercice 2015 sur le prix et la qualité du service potable du SIAEP	8	
Questions diverses.....	8	

Appel nominal des membres

Présents : L. Rougier (secrétaire de mairie), Guy Rouchon, Jacqueline Peyrot, Thomas Marty, Jean-Pierre Godefroy, Didier Gorius, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Roland Dardy, Pascale Tête, Marie-Andrée Boutet. Absents excusés : Mireille Fayard ; Laurence Bourdier, Christophe Lecossois, Dominique Peynot, Laëtitia Gouvernaire.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : *Thomas Marty*.

Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2016

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Page | 2

Adhésion d'une nouvelle commune au SIAEP

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour du conseil l'adhésion d'une nouvelle commune à la SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable). Le conseil approuve cette décision.

D. Gorius et JP. Godefroy, membres du SIAEP, expose la situation. Le Comité Syndical du SIAEP a accepté l'adhésion de la commune de Savennes qui quitte le groupement avec Saint-Christophe et La Chapelle-Taillefert. Il est proposé à chaque commune adhérente d'approuver cette nouvelle adhésion. Ce sont 8 km de réseau qui seront ajoutés. Le raccordement sera fait progressivement et pourra coûter environ 150 000 €.

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Avancement de grade de deux agents

Le maire procède à la présentation des propositions d'avancement de grade pour Valérie CONTARIN et Emeric GROLIERE qui peuvent y prétendre sur l'année 2016.

Mme CONTARIN actuellement ATSEM de 1^{ère} classe prétend au poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, et M. GROLIERE adjoint technique de 2^{ème} classe à celui d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il nous appartient donc de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ainsi qu'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe au 1^{er} octobre 2016. T. Marty demande si les deux agents ont récemment passé des examens professionnels d'avancement, ce qui pourrait constituer un critère d'appréciation. Il est répondu que cela ne s'est pas présenté récemment. Les deux délibérations d'avancement de grade et de création de poste sont soumises au vote :

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

Nouvelle délibération pour la création du poste d' ATSEM de 1ère classe

☛ Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, modifié par le Décret n°2008-182 du 26 février 2008.

Le Conseil municipal décide de créer un poste sur le cadre d'emploi le plus adéquat vis-à-vis de ces missions et celles qui pourraient être assumées dans un cadre péri- ou extra-scolaire tout en modulant la quotité de travail impartie. Il est ainsi proposé de créer un poste d'Agent technique spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à raison de 28h hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette délibération annulera et remplacera celle prise le 08 juin 2016 où la création était prévue pour le 1^{er} octobre 2016. Mr le maire précise qu'en raison des incertitudes sur la rentrée des classes maternelles, la précédente délibération n'avait pas été suivie d'un appel à candidatures.

Contre0.....

Abstention0.....

Pour10.....

Recrutement d'un agent technique en CAE

Le maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé pour l'embauche d'un agent technique en CAE à 20h/semaine (6 mois renouvelable 4 fois). Cet emploi est créé pour compléter l'équipe des deux agents en place. L'agent sera affecté principalement à l'entretien des bâtiments communaux. Ses relations privilégiées seront principalement avec les élus, les enseignants et les agents de l'accueil de loisirs.

Monsieur Jean Michel Dissaux dans le cadre d'un entretien d'embauche a été retenu parmi l'ensemble des candidatures transmises par Pôle emploi. JP. Godefroy et J. Peyrot se félicitent des travaux effectués jusqu'ici par l'agent.

Recrutement d'un agent d'animation en CAE

Le maire indique que Kévin Schmitt nous a informés fin juillet qu'il cesserait son activité dans la collectivité à compter du 31 août 2016. En urgence nous avons dû prendre des dispositions pour le remplacer à la rentrée le 1^{er} septembre. La décision a été prise de recruter un agent en CAE à 20h/semaine (renouvelable 6 mois) et de laisser vacant le poste lui-même jusqu'à un nouvel appel à candidatures. Nous avons sollicité Pôle emploi qui nous a adressé des candidatures.

Nous avons recruté Jennifer Martin, titulaire du CAP petite enfance, qui a déjà travaillé pour la collectivité.

Appel à candidatures sur le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (art.3-3-5 de la loi de 1984)

T. Marty fait le point sur ce poste au vu de la délibération du 15 juillet 2015 portant création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (art.3-3-5 de la loi de 1984). Au vu du départ de l'agent bénéficiaire du contrat jusqu'en août 2016 (K. Schmitt), il a été décidé de procéder courant septembre à un nouvel appel à candidatures sur ce poste. Les candidatures sont reçues jusqu'au 17 octobre et la prise de poste est prévue pour le 1^{er} décembre. Il est à noter que ce recrutement sera sûrement impacté par le départ fin septembre 2016 d'I. Lagrange, autre agent d'animation contractuel. La nature du contrat au sens de l'article 3.3.5 de la loi 1984 sera réétudiée en fonction des candidatures et le recrutement sur ce poste pourra être déclaré infructueux et le poste pourrait rester vacant.

Renouvellement du bail de la poste

Le maire indique que le bail commercial du bureau de La Poste est arrivé au terme de ses 9 années le 30/06/2016 et se poursuit tacitement. Un projet de renouvellement pourrait prendre effet au 1er Janvier 2017. Les services de La Poste nous ont adressé :

Page | 4

- un protocole d'accord actant la résiliation du bail actuel dont la date de fin serait le 31/12/2016.
- un nouveau bail commercial au nom de leur filiale Locaposte, gestionnaire des actifs immobiliers locatifs du Groupe La Poste, à compter du 1er Janvier 2017. Celui-ci serait consenti pour 9 ans avec dénonciation possible tous les 3 ans par préavis de 6 mois (conditions). La commune demandera, à présent, le remboursement de la taxe des ordures ménagères à La Poste.

T. Marty pose la question du maintien de l'étage dans le bail. Plusieurs élus émettent une réserve sur cette position qui pourrait amener La Poste à fermé le bureau si jamais cela engendrait des frais de mise en sécurité. D. Gorius indique que La Poste n'attend sans doute que ça pour partir. La décision est prise de valider ce nouveau projet de bail dans son ensemble tout en mandatant G. Rouchon et T. Marty pour évoquer avec La Poste l'éventuel retrait de l'étage dans le bail.

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Demande de concours pour le diagnostic des installations de l'éclairage public

JP. Godefroy indique qu'il apparait important d'effectuer un diagnostic pour connaître exactement les points faibles du réseau.

Ce diagnostic sera conduit par le SDEC, Il permettrait d'étudier la rénovation du réseau qui peut être financée jusqu'à 80% (HT) par des subventions du SDEC ou de la DETR.

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Service commun « Instruction du droit des sols » : Avenant n° I à la convention pour les modalités de facturation du service

Une convention avait été signée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour un service commun « instruction du droit des sols » en juillet 2015. Le 02 juin 2016, le conseil communautaire a décidé de revoir les modalités de remboursement (article 12).

☞ Il prévoit que le remboursement s'effectuera tous les ans en décembre de l'année N sur présentation d'un décompte précisant le nombre des actes instruits dans l'année et le coût qui en résulte pour la commune pour la période du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.

Dans la première convention, celle-ci prévoyait que le remboursement devait s'effectuer tous les ans en janvier de l'année N+1.

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Admissions en non-valeur

M. le Trésorier nous a transmis un état de produits irrécouvrables. 93.80 € sur le budget commune et 433.63 (garderie essentiellement) € sur le budget assainissement (redevances d'assainissement non payées). Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à allouer cette somme en non valeur, de mandater cette créance sur le budget primitif 2016 de la commune et sur le budget assainissement au compte 6541.

Contre0.....
Abstention0.....
Pour10.....

Subventions aux associations extérieures à la commune

T. Marty rappelle que lors du conseil du 12 avril 2016, il a été proposé : « Les subventions aux associations extérieures seront étudiées en fin d'année et feront éventuellement l'objet d'une décision budgétaire modificative ». T. Marty présente sous forme de tableau les demandes reçues. Il propose d'attribuer deux subventions de 250 € à la Banque alimentaire et au Secours populaire considérant l'action sociale vitale de ces 2 associations, notamment en direction de familles de la commune. Les autres demandes couvrant des problématiques de loisirs ne peuvent recevoir de réponse positive. Les demandes d'associations luttant contre des maladies ou handicaps paraissent primordiales mais impossibles à départager. R. Dardy reconnaît l'utilité de ces deux associations mais propose de se limiter à 200 € pour chacune des deux. J. Peyrot fait remarquer que la Banque alimentaire collecte des denrées et les revend aux autres associations. Une décision budgétaire modificative est également proposée pour verser les sommes correspondantes du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 6574 (subventions de fonctionnement aux associations).

Contre0.....
Abstention1.....
Pour9.....

Reclassement de la voirie, modification du tableau de classement

D. Turpinat, qui a mené cette réflexion au nom de la Commission Travaux, présente le résultat sous la forme d'une mise à jour du tableau de classement unique de la voirie communale.

Le conseil municipal via la commission travaux a décidé lors de la séance du 12 avril 2016 de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale. En effet depuis la

dernière mise à jour ce document n'a pas été réactualisé, or de nombreux chemin ruraux ont été revêtus par des enduits superficiels et sont entretenus de manière régulière comme les voies communales désignées dans le précédent tableau.

C'est pourquoi il est demandé d'adopter ce nouveau tableau de classement qui est en rapport avec les longueurs de voirie entretenues régulièrement à ce jour (et qui permettra à la commune de percevoir les aides financières et dotations en rapport) et qui implique un accroissement d'une dizaine de kilomètres. Ce tableau a été établi par la commission travaux en septembre 2016.

Contre0.....

Abstention0.....

Pour10.....

Projet de nouveau classement unique de voirie

N° de voie	Appellation	Origine	Fin	Longueur (en ml)	largeur (en ml)
A) Voies communales existantes					
VC N°1	de Loubiers à Puy-Gaillard	RD 3 Loubiers	RD 11 Puy Gaillard	4650,00	3,00
VC N°2	de Rameix	RD 11	Limite communale avec Ladapeyre (vers les monteix)	2730,00	3,00
VC N°3	de Rougnat à Ajain	VC 1 Rougnat	RD 11 (ex RN 145)	3620,00	3,00
VC N°4	de Neuville (de la VC 3 à la RD 3)	VC3	RD 3	1414,00	3,00
VC N°5	de Grosmont	RD 3 (Peu Réda)	Grosmont N°34 (chemin de mauques)	862,00	3,00
VC N°6	de Chez Lavaud	RD 63 a1	N° 9-11 Chez Lavaud	231,00	3,00
VC N°7	de La Courcelle	RD 11	RD 3	1730,00	3,00
VC N°8	de Villebébe	RD11 (exRN 145)		285,00	3,00
VC N°9	de Gounéchas	rond-point RD 11 (exRN 145)	VC 10	1510,00	3,00
VC N°10	de Langeas à Villechenille	RD 100 (ex RN 145)	Limite communale avec Glénic (Villechenille)	2640,00	3,00
VC N°11	de Villechabut	Bretelle sortie RN 145	N° ? Les monts	1655,00	3,00
VC N°12	du pont à la dauge	N° 12 pont à la dauge	N° 5 pont à la dauge	370,00	3,00

VC N°13	de bois long à villandry	RD 100 (ex RN 145)	VC N° Villandry (N°2)	1538,00	3,00
VC N°14	du village de Roudeau			414,00	3,00
VC N°15	de la carrière	RD 3	Limite communale avec Pionnat	675,00	3,00
VC N°16	du pont à libaud	RD 3	Limite propriété Bonnet	192,00	3,00
VC N°17	de l'église	RD 3	Chemin Laudy	206,00	3,00
VC N°18	de Feuyas	limite Pionnat	Limite Ladapeyre	2100,00	3,00

B) Voies communales nouvelles					
N° de voie	Appellation	Origine	Fin	Longueur (en ml)	largeur (en ml)
VC N°19	de la Borde	RD 3	Accès Chaury	390	3,00
VC N°20	de Loubiers	RD 3 Loubiers	VC 1 Loubiers N°?	338,00	3,00
VC N°21	du village de Grosmont	RD 3 (Les Cartelades)	VC 5 N° 3 Grosmont	395,10	3,00
		VC 5	N°22 Grosmont	86,00	3,00
		VC5	N°15 Grosmont	32,50	3,00
		VC5	N°36 Grosmont	61,00	3,00
		VC5	N°25 Grosmont	87,00	3,00
VC N°22	de la perrière	VC 3	VC 4	206,00	3,00
VC N°23	du bois lavaud	RD3	Accès Chaury Jean	332	3,00
VC N°24	de moulangiers	RD 11	RD 11	1057	3,00
VC N°25	du village de puy gaillard	RD 11	VC 1	261	3,00
		N° 12 b puy gaillard	N° 7 puy gaillard	359	3,00
VC N°26	de la maison du bois	RD 100 (ex RN 145)	limite DP Ajain/senotier	230	3,00
VC N°27	du séminaire	RD3	VC 17 rue de l'église	226,6	4,5
VC N°28	de la mairie	RD 11	chemin parralléle RN	230,00	3,00

			145		
VC N°29	de l'école	RD 11	limite parcelle AY 157	181,00	3,00
VC N°30	du lotissement des chaumes	RD 11	RD 3	439,00	4,50
VC N°31	des chassagnes	RD 3	RD 16	465,30	3,00

Rapport annuel exercice 2015 sur le prix et la qualité du service potable du SIAEP

Le maire présente le rapport établi et demande au conseil s'il l'approuve.

Contre0.....

Abstention0.....

Pour10.....

Questions diverses.

- **Défibrillateur.** Nous avons prévu au budget l'achat d'un défibrillateur. Il se trouve que l'Association des Pontés, Porteurs de Valves et Opérés du cœur de la CREUSE ainsi que Groupama nous proposent un défibrillateur tout en nous demandant, par exemple, de les soutenir dans l'organisation de leur loto qui aura lieu le 16 octobre prochain à PEYRAT LA NONIERE. Le Conseil municipal remercie l'association et Groupama. Une cérémonie de remise du défibrillateur sera organisée le samedi 5 novembre 2016 à 9h30.
- **Concerts JMF.** Les concerts JMF, dont le représentant local à Ajain est Mr J. Laurent, auront lieu le lundi 3 octobre ainsi que le 13 mars.
- **Aire de jeux dans le parc de l'EHPAD.** Guy Rouchon propose à quelques élus de la commission Travaux de le rejoindre prochainement pour déterminer le choix final dans les devis.
- **CDCI.** Comme beaucoup le savent, la Communauté d'agglomération du Gand Guéret resterait seule après le dernier vote de la CDCI qui a porté à 7 le nombre d'EPCI sur le département.
- L'aide 5000 € issue de la **réserve parlementaire**, pour l'acquisition du tracteur, a été confirmée.
- **Demande ouverture de l'ALSH au mois d'août.** G. Rouchon fait part du courrier d'une famille. Il rappelle que le coût de fonctionnement serait trop important étant donné le peu de familles concernées et l'incertitude en amont. Un courrier sera fait à cette famille.
- **Candidatures spontanées ;** G. Rouchon donne lecture d'une dizaine de demandes : contrats en apprentissage, travail en espaces verts, secrétariats, etc. Aucune offre n'est disponible dans ces domaines.
- **Projet passerelle.** Suite à l'entrevue avec le préfet du mois de juin, G. Rouchon et T. Marty présentent le document de travail réalisé et qui sera envoyé dès que possible au ministère de l'environnement et des transports. Il est demandé à chaque conseiller d'en prendre connaissance et de proposer des modifications d'ici le prochain conseil municipal.